

Enquête publique portant sur le projet de révision du PLU de la Commune de PLONEOUR-LANVERN

Moz.

michel.kerdranvat@neuf.fr <michel.kerdranvat@neuf.fr>

Mar 08/06/2021 10:42

À : Dominique Pichavant <urbanisme@ploneour-lanvern.fr>

Bonjour Mme COULOIGNER



J'ai vu dans le plu-reglement-graphique-5.pdf que sur le terrain dont je suis propriétaire à l'adresse 6 Lieu-dit "Le Stang", références cadastrales XB79 et XB2, un de mes bâtiments était dessiné en trait discontinu.

Ce n'était pas le cas sur le cadastre en 1989 lorsque que j'ai fait l'acquisition: il était dessiné en trait plein. Ce bâtiment d'environ 6m sur 5m, en pierres, est en partie effondré et dans le même état qu'en 1989. Il reste deux murs sur quatre en bon état et j'ai le projet de le rénover. Je viens d'ailleurs d'obtenir un permis de construire pour rénover la grange attenante à la maison:PC 029174 21 00011.

Est-ce que le fait qu'il soit dessiné en trait discontinu m'empêche de le rénover?

Si oui, quelle démarche dois-je faire pour obtenir ce droit à rénover?

Je vous prie d'agréer, Madame, mes plus respectueuses salutations.

Michel Kerdranvat

